



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 JUIN 2023

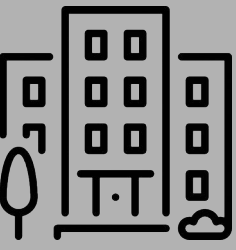


Déroulé de la séance

- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2023**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

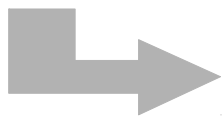
Dénomination de voiries

- Propositions de noms par le conseil municipal des enfants concernant ces 3 espaces :
 - « **Parc du train** » pour le parc situé rue de la Plaine
 - « **Parc des Alpes** » pour le parc situé rue de l'Isère
 - « **Chemin Marthe Condat** » pour le chemin situé entre le chemin Rose Valland et la rue Jean Jaures
- Modifications de noms de rues par le Domaine Universitaire :
 - « **Carreau Rive Gauche** » : espace commercial situé de part et d'autre des voies du tramway
 - Avenue Centrale dénommée **rue des Universités** sur Gières
 - **Rue des Mathématiques** : rue située entre la rue de la Passerelle sur Saint-Martin-d'Hères et la rue de la Chimie



URBANISME

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation de la dénomination des voiries ci-dessus

Convention de prestation de service pour l'adhésion au dispositif d'instruction des autorisations du droit des sols - Grenoble-Alpes Métropole

- Instruction de toutes les autorisations et actes suivants par l'Unité Droit des Sols de Grenoble-Alpes Métropole, pour le compte de la commune :

Type de la demande	Coefficient	Montant
Permis de construire pour maison individuelle	0,7	385 €
Permis de construire (hors maison individuelle), permis valant division, permis de construire intégrant une autorisation de Travaux.	1	550 €
Permis de démolir	0,7	385 €
Permis d'aménager	1,2	660 €
Déclarations préalables	0,5	275 €
Demandes de modification de tous les permis évoqués ci-dessus.	Idem permis	

Rapporteur :
Pierre VERRI



Durée de la convention : 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2023
Hausse de tarifs de 17 % : délibération avant le 30 septembre 2023 pour reconduction de la convention



Approbation et signature de la convention



Cession des parcelles communales cadastrées section A0 n°112, 233 et 234 situées Chemin du Platane

Parcelles communales d'une surface totale de 381 m²

Vente des parcelles à Grenoble Habitat en vue d'un projet immobilier comprenant un local en rez-de-chaussée d'une surface de plancher d'environ 412 m².

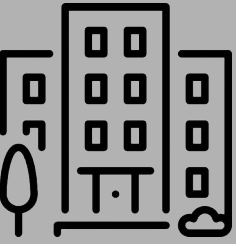
Acquisition ultérieure de ce local par la commune destiné à accueillir la **crèche de l'Oiseau Bleu** selon les besoins définis par l'Oiseau Bleu et le respect de la réglementation.

Capacité d'accueil de la nouvelle crèche : 30 enfants

Prix de vente du terrain : 425 000 €



Approbation de la vente des biens à Grenoble-Habitat



URBANISME

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**

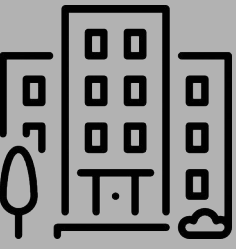


Servitude de passage par acte notarié avec les gérants du magasin Routens relative à un ouvrage souterrain des réseaux de la chaufferie bois rue du Comoé

- **Construction d'une chaufferie bois dans l'enceinte du Centre technique municipal, 3 rue du Comoé.**
- **Réalisation d'une canalisation souterraine d'une largeur d'un mètre sur une longueur totale de 10 mètres environ, via une parcelle privée.**
- **Accord avec les gérants du magasin Routens pour l'instauration d'un droit de passage souterrain de canalisation perpétuel et gracieux par acte notarié.**
- **Frais notariés à la charge de la commune**



Autorisation de signature de l'acte notarié



URBANISME

Rapporteur :
Pierre
VERRI

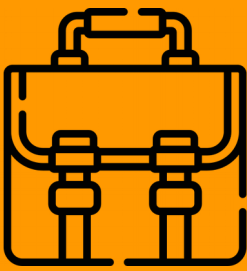


gières

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire en deux tranches au Clos d'Espières

Avis favorable de la C.A.O. réunie le 2 juin 2023 pour l'attribution du marché sur la base de l'offre négociée au groupement lauréat du concours, à savoir :

- **Architecture (mandataire) – signalétique (TDS) :** BRENAS DOUCERAIN ARCHITECTES, 48 rue Saint-Laurent ; 38000 Grenoble.
- **Paysage :** atelier VERDANCE, 12 rue Ampère, 38000 Grenoble.
- **Économie de la construction :** EA2C, 2C Avenue Vignate, 38610 Gières.
- **Structure béton :** CONSEIL TECHNIQUE GRENOBLOIS, 110 Cours de la Libération, 38100 Grenoble.
- **Structure bois :** BOIS CONSEIL, 1 rue Léon Sestier, 38000 Grenoble.
- **Thermique - fluides – étude approvisionnement en énergie – simulation thermique dynamique – électricité – SSI – acoustique – qualité environnementale du bâtiment :** THERMIBEL, 3 rue des Pins, 38100 Grenoble
- **Voirie et réseaux divers :** UN B.E VERDE, 4 rue Auguste Gaché, 38000 Grenoble.



SCOLAIRE

Rapporteur :
Lola
MALVOISIN



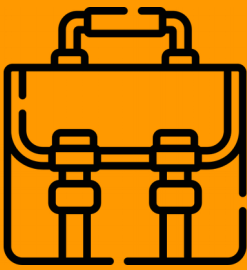
Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un groupe scolaire en deux tranches au Clos d'Espières

L'offre présentée après négociation se décompose comme suit :

- **Tranche ferme, missions de base** : 464 618,18 € HT soit 557 541,82 € TTC
- **Tranche ferme, missions complémentaires** : 9 165 € HT soit 10 998 € TTC
- **Le montant total pour la tranche ferme est de** : 473 783,18 € HT
soit 568 539,82 € TTC
- **Tranche optionnelle 001, missions de base** : 218 141,82 € HT
soit 261 770,19 € TTC
- **Tranche optionnelle 001, missions complémentaires** : 2 835 € HT soit 3 402 € TTC
- **Le total pour la tranche optionnelle est de** : 220 976,82 € HT
soit 265 172,19 € TTC
- **Montant total toutes tranches et toutes missions confondues** : 694 760 € HT
soit 833 712 € TTC.



Attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre selon l'avis de la C.A.O.



SCOLAIRE



gières

Rapporteur :
Lola
MALVOISIN

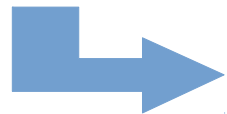




Composition du jury d'assises pour l'année 2024

- **La commune de Gières doit désigner six jurés**
- **Tirage au sort sur les listes électorales effectué ce vendredi 9 juin sur un nombre de noms triple, soit dix-huit personnes**
- **La liste des 18 titulaires tirés au sort est présentée par le Maire**

Rapporteur :
**Pierre
VERRI**



Approbation du tirage au sort

Modification partielle du tableau des effectifs

Pour le service scolaire / périscolaire :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 6 juillet 2023 (suite à une mutation).
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 90 % et création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 90%, à compter du 1^{er} juillet 2023 (suite à la réussite au concours de l'agent non titulaire occupant le poste depuis la mutation de l'agent titulaire du poste).

Pour le service des sports :

- Création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} juillet 2023, actuellement occupés par des agents non titulaires.



Approbation de la modification partielle du tableau des effectifs



PERSONNEL

Rapporteur :
Pierre
VERRI



gières



Compte de gestion 2022

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2022.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

- Dépenses : 8 398 135,96 €
- Recettes : 9 350 116,57 €
- Excédent de l'exercice 2022 : 951 980,61 €
- Excédent de clôture 2022 : 3 471 555,60 €

La section d'investissement se présente comme suit :

- Dépenses : 1 181 633,65 €
- Recettes : 2 256 239,81 €
- Excédent de l'exercice 2022 : 1 074 606,16 €
- Excédent de clôture 2022 : 436 354,07 €

Rapporteur :
Isabelle
BEREZIAT



Approbation du compte de gestion 2022



FINANCES

Compte administratif 2022

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Présentation du compte administratif 2022

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Approbation du compte administratif 2022



Affectation définitive du résultat 2022

Section de fonctionnement :

- Excédent de clôture 2022 : 3 471 555,60 €

Section d'investissement

- Excédent de clôture 2022 : 436 354,07 €

Affectation définitive du résultat 2022 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement : 373 351,99 €
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2022 soit 3 471 555,60 €
- reprise en section d'investissement, au compte 001, de l'excédent de clôture de 2022 soit 436 354,07 €

Sur le budget primitif 2023 :

- en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 12 906 524,60 €
- en section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 6 468 038,07 €.

Rapporteur :
Isabelle
Béréziat



Approbation de l'affectation définitive du résultat 2022





Extinction de créance

- **Décision de la commission de surendettement du 4 mai 2023 :**

Recevabilité de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour les dettes de cantine dues d'un parent pour un montant de 352,89 euros.

- **Inscription d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes ».**

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Approbation de l'émission d'un mandat de paiement d'un montant de 352,89 € à l'ordre de la Trésorerie de Saint-Martin-d'Hères

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : fixation des tarifs 2024

Tarifs 2024

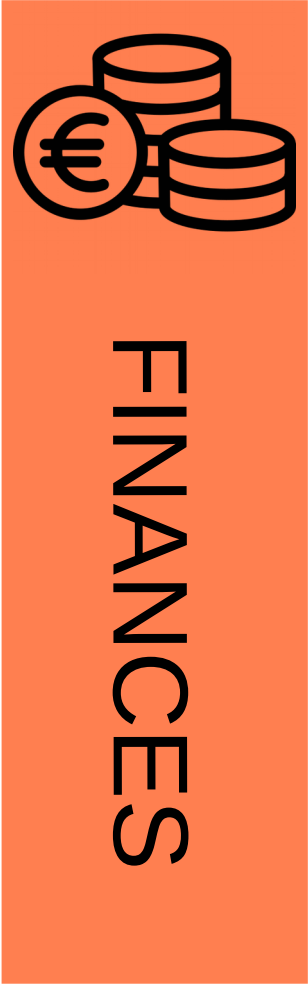
	Superficie < 7 m ²	Superficie comprise entre 7 m ² et ≤12 m ²	Superficie comprise entre >12 m ² et ≤ 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Enseignes*	Exonération	23,30 €	35,40 €	70,80 €
Dispositifs et pré-enseignes non numériques		23,30 €		35,40 €
Dispositifs et préenseignes numériques		53,10 €		106,20 €

**pour les enseignes, la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce*

Rapporteur :
**Isabelle
BEREZIAT**



Adoption des tarifs 2024 susvisés

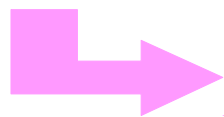


Expérimentation d'un système de vidéoprotection dans le secteur de la Place de la République

Installation de 7 caméras localisées comme suit :

- **Deux caméras** rue Jean Jaurès en bordure de la Place de la République
- **Une caméra** à l'angle de la rue de l'Isère et du Chemin des écoles
- **Une caméra** Chemin des écoles
- **Une caméra** Chemin Rose Valland
- **Une caméra** rue des Cottages
- **Une caméra nomade** pouvant être déplacée au sein du périmètre délimité par ces différentes rues
- **Déploiement à caractère expérimental**, évaluation dans un délai de 12 à 18 mois après l'installation des caméras
- **Nombre de personnes habilité à les visionner strictement limité**
- **Durée de conservation des images : un mois maximum**

Rapporteur :
Jean PAVAN



Approbation à titre expérimental du déploiement de caméras de vidéoprotection dans le secteur de la Place de la République

TRAQUILLITE
PUBLIQUE